



Envoyé en préfecture le 06/11/2024

Reçu en préfecture le 06/11/2024

Publié le 21/11/2024

ID : 059-215903832-20241029-DC_2024_064-AU

République Française
Département du Nord

Ville de Marly

Service : Etat Civil
JNV/CB/LL
N° DC-2024-0064

DÉCISION DU MAIRE

Objet : achat d'une concession au cimetière

Le Maire de la Ville de Marly,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2122-22,

Vu, la délibération n° 22-51 du 19 juillet 2022 donnant délégation dans les domaines énumérés en l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande de Monsieur JORION Jean-Claude et Madame JORION née MÉRIAUX Sylvie tendant à obtenir une concession dans le cimetière St Jacques,

DECIDE

D'accorder l'achat d'une concession au cimetière communal portant le n° 3423 à Monsieur JORION Jean-Claude et Madame JORION née MÉRIAUX Sylvie domiciliés à Marly (Nord) – 136 Avenue Henri Barbusse.

Cette concession est accordée à compter du 29 octobre 2024 pour une durée de trente ans, d'une superficie de 4,25 m2, d'un montant de TROIS CENT VINGT EUROS.

La présente décision pourra faire l'objet de contestation auprès du Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Fait à Marly, le 29 octobre 2024

Pour Le Maire,
L'adjointe déléguée



Isabelle DUPONT

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de sa réception en Sous-Préfecture le 06/11/2024
et de la publication le 21/11/2024